

AMI /004/NEDA/2026 :
AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA RÉALISATION D'UN
AUDIT SOCIAL DES CHANTIERS DU NEDA
ECLAIRCISSEMENT N ° 1

QUESTIONS	REPONSES
Pouvez-vous nous confirmer si la participation à cette mission pourrait être considérée comme constituant un conflit d'intérêt réel ou potentiel, du fait qu'un cabinet exécute une mission d'étude relevant du même projet NEDA et financée par le même bailleur ?	Il s'agit ici de faire l'audit social des travaux réalisés dans le cadre du projet NEDA. Les Cabinets ne participant pas aux travaux, il ne peut y avoir de conflit d'intérêt.
Par ailleurs, pourriez-vous préciser si la mission est bien destinée à être réalisée par un bureau d'études / une firme de consultants ou par un consultant individuel ? En effet, les Termes de Référence font référence à un « bureau d'études BE agréé », tandis que la liste des experts requis semble davantage correspondre à une mission confiée à un « consultant individuel.	La mission est destinée à un Bureau d'Etudes, donc à un Cabinet qui justifiant d'expériences pertinentes et disposant d'experts dans son équipe aux profils demandés